



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### établissements de soins

Question écrite n° 37652

#### Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les difficultés que rencontrent les toxicomanes sous traitement de substitution pour être hébergés dans des centres thérapeutiques. En effet, le développement des traitements de substitution implique aussi une réflexion et une évolution du dispositif avec hébergement. La stabilisation que favorise la méthadone, associée à un accompagnement psychologique et social, permet, à certains sujets, soit de garder un logement, soit d'en obtenir un, de retourner dans leur famille, ou d'être hébergés en centre hospitalier. Cependant pour d'autres, c'est le commencement d'un travail psychique sur les fondements de leur toxicomanie qui ne peut se réaliser sans l'aide d'un centre thérapeutique résidentiel. Aussi, sans être majoritaires, de nombreuses demandes d'accueil en hébergements thérapeutiques se posent. Pour les appartements thérapeutiques, le fait d'y être admis n'est pas en soi fondé sur la prescription de médicaments de substitution mais, à un temps donné, sur les capacités et les motivations de la personne. Or, les professionnels de la lutte contre la toxicomanie estiment qu'il serait intéressant de favoriser, à titre expérimental, la création de centres thérapeutiques résidentiels pour des personnes sous traitements de substitution. En effet, l'insuffisance de places en hébergement thérapeutique est source de nombreuses difficultés, d'incompréhension et de découragement des toxicomanes et de leurs familles. Aussi, il souhaiterait connaître les efforts que compte engager le Gouvernement pour répondre au besoin d'hébergement des toxicomanes en traitement de substitution.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jack Lang](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37652

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et handicapés

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 1999, page 6681

**Question retirée le :** 1er mai 2000 (Fin de mandat)